



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007411

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
Publié le : 20/12/2023

Séance du 07 décembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°8), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°4), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°12), M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (à partir de la question n°2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO (à partir de la question n°2), Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse et à partir de la question n°30), M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°6), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Jean-Hugues ROUX

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI donne pouvoir à Mme Elise AEBISCHER, Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°12), M. Abdel GHEZALI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°12), M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Damien HUGUET donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. André TERZO donne pouvoir à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°12), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°12)

42 - Emergences - Deuxième session 2023

Emergences - Deuxième session 2023

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	22/11/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des aides, au titre de la deuxième session 2023 du dispositif Emergences, porté par la Ville de Besançon en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, à des structures supports des activités et projets d'artistes bisontins émergents dans le domaine des musiques actuelles et du spectacle vivant.

Il est ainsi proposé d'apporter des subventions, pour un montant total de 13 500 €, à 6 associations pour soutenir leurs projets de création et/ou de diffusion et leur processus de professionnalisation.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à l'expérimentation artistiques, la Ville de Besançon accompagne les jeunes artistes du territoire à travers un dispositif dédié, Emergences, initié en 2005 et prolongeant une politique culturelle en faveur de celle-ci engagée vingt ans auparavant avec Les Rencontres Jeune Création et Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

I - Présentation du dispositif Emergences

Emergences est tout à la fois un laboratoire d'expérimentations artistiques, le reflet de la richesse culturelle bisontine et l'expression de l'engagement conjoint des acteurs culturels professionnels du territoire en faveur de la jeune création.

En 2018, afin de répondre à ces enjeux et aux évolutions du secteur, le dispositif Emergences a élargi ses domaines d'intervention et renouvelé les modalités de son accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et à la temporalité des différents projets artistiques, qui font l'objet d'un suivi, à différents stades d'avancement, par le comité d'instruction réunissant la Ville et ses partenaires, Les 2 Scènes - Scène Nationale de Besançon, le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, La Rodia - Scène des musiques actuelles, le Service culturel du Crous Bourgogne Franche-Comté et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon.

Actuellement, une vingtaine de projets/artistes, à différents stades d'avancement dans leurs démarches de professionnalisation et de création, font l'objet d'un suivi par le comité d'instruction réunissant la Ville et ses partenaires.

II - Propositions de subventions au titre du dispositif Emergences

Il est proposé d'apporter, à six structures de création dans le domaine des arts vivants ayant sollicité le soutien du dispositif Emergences à des étapes diverses de développement de leurs projets artistiques, les subventions suivantes :

Association	Description du projet	Soutien(s) précédent(s) apporté(s) à la structure	Exposé des motifs et objet du soutien	Montant demandé	Proposition de subvention
DI-VAGUE (Cie l'arrière cour)	Domaine : arts du cirque Projet : spectacle « Projet Carotte » - 1 ^{ère} étape de création	2022 : 3 000 € (Aide à la création V1 spectacle « Escarlope ») 2022 : 10 000 € (création et organisation du Super Cabaret sous chapiteau)	Soutien à la première étape de création du projet. Enjeux de consolidation de la production, du projet artistique et d'insertion dans les réseaux professionnels.	5 000 €	2 500 €
COMPAGNIE SOUS TONNEZ	Domaine : arts du cirque Projet : Spectacle « NOUS »	2021 : 1 000 € (processus implantation et structuration professionnelles) 2022 : 2 000 € (finalisation et diffusion du projet « Dreamix »)	Soutien à la création et à diffusion, en rodage du spectacle « Nous ». Enjeux de professionnalisation et de consolidation de la création et d'insertion dans les réseaux professionnels.	6 000 €	3 500 €
LA DERNIERE MAISON DU VILLAGE	Domaine : art de rue Projet : création « L'autre chose »	2020 : 1 500 € (Implantation sur le territoire et structuration professionnelle) 2022 : 2 000 € (création spectacle « L'autre chose » dont résidence en itinérance 2022)	Soutien à la finalisation et à la diffusion du spectacle, notamment à sa tournée 2024. Enjeux de structuration de la compagnie et de consolidation du projet et développement des réseaux professionnels.	3 000 €	3 000 €
MÉMOIRESCOLLECTIF	Domaine : pluridisciplinaire Projet : « écho êkhô êchô »	Première attribution	Soutien à la recherche et au développement du projet de création et action culturelle. Enjeux d'implantation, de consolidation du projet et d'insertion dans les réseaux professionnels.	4 000 €	2 500 €
ANIMUS. ANIMA	Domaine : pluridisciplinaire Projet : création de la performance « Aime rôde, je rentre à la maison »	Première attribution	Soutien à la création du projet et sa présentation auprès des professionnels. Enjeux de consolidation du projet artistique, de professionnalisation et d'insertion dans les réseaux professionnels, de la culture notamment.	4 100 €	1 500 €
COMPAGNIE VOYAGE DANSANT	Domaine : Danse Projet : création pluridisciplinaire « Là où mène le hasard »	Première attribution	Soutien à la création et à la diffusion du projet, à Besançon notamment. Enjeux de consolidation du projet artistique et de professionnalisation, implantation sur le territoire et inscription dans les réseaux professionnels.	3 000 €	2 000 €
TOTAL				25 100 €	15 000 €

En cas d'accord, la dépense totale de 15 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.33.6574.0022185.10032.

Ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification après que la délibération attributive du conseil municipal soit exécutoire. Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'annulation ou de réalisation partielle du projet,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- dissolution de l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions à 6 structures pour un montant total de 15 000 € au titre du dispositif Emergences :**
 - 2 500 € pour l'association Di-Vague,
 - 3 500 € pour l'association Compagnie Sous ton nez,
 - 3 000 € pour l'association La Dernière Maison du Village,
 - 2 500 € pour l'association Mémoirescollectif,
 - 1 500 € pour l'association Animus.Anima,
 - 2 000 € pour l'association Compagnie Voyage dansant.
- **autorise les versements de ces subventions à chacune des structures.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Hugues ROUX,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT